



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

emploi et solidarité : personnel

Question écrite n° 65277

Texte de la question

M. François Cornut-Gentile attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la faiblesse du recrutement des personnes handicapées par le ministère de l'emploi et de la solidarité. En 1999, selon les derniers chiffres connus, seulement 31 personnes handicapées ont été recrutées par le ministère de l'emploi et de la solidarité par la voie des emplois réservés. Ce chiffre concret, inférieur à celui du ministère de l'équipement, des transports et du logement ainsi qu'à celui de l'économie, des finances et de l'industrie par exemple, surprend compte tenu du rôle appelé à jouer par le ministère de l'emploi et de la solidarité en matière d'insertion des handicapés. En conséquence, il lui demande d'expliquer les raisons du faible recrutement de personnes handicapées au sein du ministère de l'emploi et de la solidarité et de préciser les mesures envisagées pour corriger cette faiblesse.

Texte de la réponse

Madame la ministre de l'emploi et de la solidarité a conscience de l'importance de l'intégration et du recrutement de travailleurs handicapés au sein de son ministère et considère que l'emploi des handicapés constitue un impératif d'insertion et un atout pour l'administration. Elle rappelle que le pourcentage de personnes handicapées comptabilisées dans la fonction publique de l'Etat s'élève à 3,06 %. Les services du ministère, pour leur part, comptent 4,05 % de personnes handicapées dans le secteur emploi et 5,43 % dans le secteur solidarité. Ainsi, la moyenne du taux de recrutement de travailleurs handicapés au ministère de l'emploi et de la solidarité, secteur emploi, au cours de ces trois dernières est de 5,9 %, soit un chiffre très proche de l'obligation légale d'emploi de 6 %, mais qui nécessite la poursuite de l'effort déjà entrepris en ce domaine. Il convient de noter, par ailleurs, qu'un ensemble de mesures a été engagé au sein du ministère au profit des travailleurs handicapés. Ainsi, Madame la ministre de l'emploi et de la solidarité, convaincue de la nécessité d'améliorer les conditions d'accès, d'insertion et de travail des personnes handicapées au sein de son ministère, a demandé à ses services de préparer et de mettre en place un plan pluriannuel de développement de l'emploi et d'insertion de ces travailleurs qui visera à améliorer le recrutement, le reclassement, la formation continue, les conditions de travail et l'accompagnement à l'insertion des travailleurs handicapés.

Données clés

Auteur : [M. François Cornut-Gentile](#)

Circonscription : Haute-Marne (2^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 65277

Rubrique : Ministères et secrétariats d'Etat

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 août 2001, page 4750

Réponse publiée le : 8 avril 2002, page 1905